



PRÉFET DE VAUCLUSE

Le Préfet

Avignon, le 10/04/2020

Monsieur le Président,

Par mail du 27 mars 2020, vous avez appelé mon attention sur la situation des Ehpad du département de Vaucluse dans la gestion de l'épidémie de Covid-19, aux difficultés rencontrées par les personnels soignants de ces établissements, et m'avez interrogé sur les dispositifs d'assistance aux personnes âgées isolées mis en place.

S'agissant de cette dernière question, j'ai, par un courrier aux maires du département du 23 mars 2020 (cf. pièce jointe), mobilisé les services communaux pour venir en aide aux personnes fragiles et isolées à domicile, conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Je les invitais notamment à tenir un registre communal de recensement des personnes vulnérables, et à s'appuyer, le cas échéant sur les associations agréées de sécurité civile de Vaucluse.

Ce dispositif était complété, dès le 26 mars, par la déclinaison locale de l'opération « *sérénité seniors* » par les forces de sécurité intérieure, permettant aux personnes isolées de se manifester, ou aux proches de signaler une situation particulière.

Concernant la situation des Ehpad du département, plusieurs actions ont été mises en place par l'agence régionale de santé visant à :

- protéger les personnels soignants, en assurant la répartition et la distribution de plus de 450000 masques à l'ensemble des établissements de santé, médico-sociaux et professionnels libéraux du département. S'agissant plus particulièrement des personnes âgées, ce sont plus de 100 000 masques qui ont été distribués aux structures de prise en charge.
- protéger les personnes âgées dans les Ehpad et Ssiad du département, à partir de trois axes majeurs :
 - renforcement de la présence médicale et soignante par une hausse du temps de travail des médecins coordonnateurs, le recrutement de personnel supplémentaire et le renforcement de l'astreinte nocturne.

L'accueil général de la préfecture vous accueille les jours ouvrés de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le courrier doit être adressé à M. le Préfet sous forme impersonnelle : Préfecture de Vaucluse - 84905 AVIGNON Cedex 09
Standard : 04 88 17 84 84 - Courriel : pref-contact@vaucluse.gouv.fr - Internet : www.vaucluse.gouv.fr

- mise en place d'une réponse gériatrique quotidienne à l'échelle des territoires, y compris le week-end, de 8h à 20h, et d'un dispositif régional de soutien psychologique à l'attention des professionnels confrontés à la gestion de l'épidémie.
- renforcement de l'intervention des services d'hospitalisation à domicile et des équipes de soins palliatifs et des services de soins infirmiers à domicile.

Enfin, concernant l'isolement des personnes âgées en Ehpad du fait du confinement et de l'interdiction des visites, la plupart des structures ont mis en place des dispositifs de communication numérique afin de maintenir et faciliter le lien avec les familles des résidents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bertrand GAUME

Monsieur Jacques FASSIE
Président de l'UDR FO